

au tribunal de première instance de Bruxelles<sup>1</sup>.  
— (Bull. off., n. LII.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Il y aura au tribunal de première instance de Bruxelles un deuxième vice-président, sans augmentation du personnel actuel.

2. La première nomination sera faite directement par le Roi.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le ministre de la justice,  
A.-N.-J. ERNST.

649. — 24 SEPTEMBRE 1835. — *Loi concernant les traitemens d'une légation en Italie*<sup>2</sup>.  
— (Bull. off., n. LII.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. La somme de 12,600 fr., allouée à l'art. 10 du chap. 11 du budget du ministère des affaires étrangères pour l'année 1835, pourra être, au besoin, employée à acquitter, pour une partie de l'année seulement, et sur le pied de 40,000 francs par an, les traitemens d'une légation en Italie, dont le chef aura le rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le ministre de la justice,  
A.-N.-J. ERNST.

650. — 27 SEPTEMBRE 1835. — *Arrêté qui nomme M. Van Hoobroek van Mooreghem, chevalier de l'ordre de Léopold*. — (Bull. off., n. LII.)

Léopold, etc.

Voulant donner à M. Van Hoobroek van Moo-

<sup>1</sup> Proposition par M. Bosquet, le 14 août. (*Monit.* du 15.) — Rapport par M. De Behr, le 26 août. (*Monit.* du 27.) — Adoption sans discussion à l'unanimité des 71 membres présents, le 31 août. (*Monit.* du 1<sup>er</sup> septembre.)

Envoi au Sénat le 1<sup>er</sup> septembre. — Rapport par M. Deman d'Hobruge, le 18 septembre. (*Monit.* du 19.) — Adoption, sans discussion, le 19, à l'unanimité des 33 membres présents. (*Monit.* du 20.)

<sup>2</sup> Présentation à la Chambre des Représentans,

reghem (Eugène), ancien membre et président d'âge du Sénat, un témoignage public de notre satisfaction personnelle et de gratitude nationale, en récompense des services rendus au pays pendant une carrière administrative de plus de cinquante ans,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. M. Van Hoobroek van Mooreghem (Eugène) est nommé chevalier de notre ordre civil de Léopold.

2. Il prendra rang dans l'ordre à dater du jour de la présente nomination.

3. Notre ministre des affaires étrangères (M. de Muelenaere) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

651. — 27 SEPTEMBRE 1835. — *Arrêté portant convocation du collège électoral du district de Louvain à l'effet d'élire un sénateur*.  
— (Bull. off. n. LII.)

Léopold, etc.

Vu la démission de M. de Spoelberch, élu, le 13 août dernier, sénateur par le collège électoral du district de Louvain;

Vu les art. 50 et 51 de la loi électorale du 3 mars 1831;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. Le collège électoral du district de Louvain est convoqué pour le 19 du mois prochain à l'effet d'élire un sénateur.

2. Notre ministre de l'intérieur (M. de Theux) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

652. — 27 SEPTEMBRE 1835. — *Loi organique de l'instruction publique*<sup>3</sup>. — (Bull. off., n. LIII.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les

par le ministre des affaires étrangères, le 2 septembre. (*Monit.* du 5.) — Rapport au nom d'une Commission spéciale par M. Milcamps, le 11 septembre. (*Monit.* du 12.) Discussion et adoption le 14 septembre par 55 voix contre 5. (*Monit.* du 16.)

Envoi au Sénat le 15. — Rapport par M. Deman d'Hobruge, le 18 septembre. (*Monit.* du 19.) — Discussion et adoption le 19 septembre, par 31 voix contre 2. (*Monit.* du 20.)

<sup>3</sup> 30 août 1832, nomination d'une première Com-